

RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 13 février 2025**-PROCÈS VERBAL de la séance -**

Date de la convocation : 28/01/2025

Date d'affichage : 04/03/2025

L'an deux mil vingt-cinq et le treize février, à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Madame Sylvie LECLERC, Maire.

Etaient présents : Sylvie LECLERC, Matthieu CORNET, Carole CORNET, Nadine MESSIER, Didier CORNET, Aurélie VANYSACKER, Grégoire LONGUÉPÉE,

Etaient absents excusés : Sylvain HÉRICHARD donne pouvoir à Matthieu CORNET, Alain DELAHODDE donne pouvoir à Aurélie VANYSACKER.

Secrétaire de séance : Grégoire LONGUÉPÉE

Souhait de retrait de la commune de Doméliers du Syndicat de Regroupement Pédagogique Intercommunal de Fontaine Bonneleau-Doméliers-Catheux-Croissy sur Celle

Madame le Maire fait lecture de la délibération prise en date du 28 octobre 2024 par la commune de Doméliers qui demande à quitter le RPI pour se rapprocher du regroupement de Villers Vicomte-Le Crocq- Cormeilles. Elle rappelle que cette commune avait déjà pris une délibération en 2022 dans ce sens et que les communes membres du regroupement scolaire s'y étaient opposées. Monsieur PUPIN souhaiterait que la Préfecture de tranche sur ce dossier. L'inspectrice d'académie, Madame JAUDON, a réuni les maires des regroupements concernés afin de réfléchir à un futur rapprochement. Cependant, le regroupement le plus en difficulté est celui de Villers Vicomte, Cormeilles et le Crocq qui a perdu un certain nombre d'élèves alors que le regroupement de Fontaine-Bonneleau, Catheux, Doméliers et Croissy sur Celle reste stable. En réunissant les regroupements scolaires on atteindrait 97 élèves.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, s'oppose au départ de la Commune de Doméliers du Regroupement Pédagogique Intercommunal de Fontaine Bonneleau -Doméliers-Catheux et Croissy sur Celle

Avenir de l'école

Madame le Maire fait le point sur les effectifs, l'inspectrice propose de faire 2 classes dans une école. Son but, regrouper en un minimum de classe. Il faudrait qu'il y ait deux enseignants par école. Ne plus laisser les enseignants seuls avec une classe. Plus de classe isolée. A réfléchir.

Etude de sécurité

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'il est conseillé de faire une étude de sécurité routière afin de permettre l'aménagement de la traversée du village. Elle présente un devis

s'élevant à 8 200 € HT de la société « Ingénierie Sécurité Routière ». Madame le Maire demande l'autorisation de présenter une demande de subvention auprès du Conseil départemental.

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à présenter un dossier de demande de subvention avec 6 voix POUR une abstention (Monsieur LONGUEPEE Grégoire).

Enfouissement de la fibre au hameau de Bonneleau

Madame le Maire a appelé le Département SMOTHD afin de connaître les éventuelles aides financières. Cependant, le SMOTHD n'est pas informé et n'a pas reçu de demande de travaux, donc, le dossier est en suspens.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a profité de cet appel pour interroger son interlocuteur, du SMOTHD. à savoir : « où en était la demande formulée pour l'installation de batterie de secours, au relais, en cas de coupures de courant. Il lui a été répondu que le dossier était à l'étude.

Offre d'une partie du loyer, logement 1, suite aux travaux de la Mairie

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que lorsque les travaux de rénovation de la Mairie et des logements ont été réalisés, le locataire a dû être transféré dans le nouvel appartement en attendant la rénovation du logement qu'il occupait auparavant.

Madame le Maire précise que ce logement était plus petit, et, propose vu les nuisances occasionnées par les travaux d'offrir 300 euros à déduite sur le loyer du mois prochain.

Madame le Maire met au vote : **5 VOIX pour** et **2 VOIX contre** (Mme MESSIER Nadine, Mr LONGUEPEE Grégoire).

Questions diverses :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un locataire menace de couper le cadenas pour entrer dans la cour alors qu'on lui a interdit. A ce jour, il n'a pas mis sa menace à exécution et Madame le Maire a décidé de ne pas alimenter le débat.

Arasement des chemins :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion a été organisée avec les agriculteurs pour évoquer une éventuelle collaboration matérielle pour entretenir les chemins communaux. Monsieur ROLLAND Jean Claude, convié par Madame le Maire, avec qui la commune a passé une convention de déneigement a déposé un courrier afin d'informer le Conseil Municipal qu'il se retirait de la gestion de l'entretien de la commune ainsi que des chemins, Monsieur LONGUEPEE Grégoire l'ayant interpellé sur sa présence à cette réunion et sur son refus qu'il y participe n'étant pas agriculteur.

Madame le Maire précise que l'entreprise ROLLAND a toujours été considérée au même titre que les agriculteurs pour répondre aux différents marchés présentés. Madame le Maire rappelle, que l'entreprise ROLLAND a été la seule à répondre à la proposition de convention de déneigement. De plus, cette entreprise est équipée pour entretenir les chemins et il est impossible de se priver de ses services.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents n'est pas opposé à la participation de l'entreprise ROLLAND dans une éventuelle collaboration matérielle pour l'entretien des chemins communaux.

Pour informations :

Inauguration de la mairie le 17 mai 2025 à 15 heures.

Passage du tour de France le 8 juillet. La commune du Crocq a demandé à faire quelque chose en commun comme auparavant (au temps des jeux INTERVILLAGES). les membres de l'association. « CROCQ en fêtes » sont prêts à venir monter des barnums pour organiser une fête autour du passage du tour de France. Les conseillers municipaux décident de l'organiser sur la place de la mairie. Ce sera plus accessible après le passage de la course.

- Nettoyage de la commune « Nettoyons la nature » aura lieu le samedi 15 mars après midi de 14h à 16h
- Mme CARGNELUTTI est passée en mairie pour signaler le tag du mur de sa propriété. (Photos).
- Quatre panneaux de signalisation du chantier ont été volés.
- L'entreprise va retirer le 2^{ème} « sens interdit » qui est inutile dans la rue neuve.

Cimetière de Fontaine Bonneleau

- Faire les marches dangereuses du cimetière.
- Matérialisation des places (à faire aux beaux jours avec la secrétaire de mairie et les membres du Conseil Municipal)
- Voir ce qu'il est possible de faire avec la haie de tuyas.
-

Séance levée à 20 :30